

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 28/04/2025 - 9198 - 2011 B 02097 - 533 405 379 - 5 B AUTO

Désignation de l'entreprise : 5 B AUTO SARL

1 | 2 |

Adresse de l'entreprise 1 LOTISSEMENT COTEAUX DE SAINT ROCH 2 RUE DU FER A CHEVAL 34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS

Numéro SIRET * 5 3 3 4 0 5 3 7 9 0 0 0 1 7

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 3			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	80 000	AI		80 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	966	AU	539	427
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES *	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	11 100	CV		11 100
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	7 300	BI		7 300
TOTAL (II)		BJ	99 366	BK	539	98 827	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	419 695	BU	58 892	360 803
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	879 250	BY		879 250
		Autres créances (3)	BZ	1 299 079	CA		1 299 079
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	72 020	CG		72 020
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	721	CI		721
TOTAL (III)		CJ	2 670 765	CK	58 892	2 611 873	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 770 130	1A	59 431	2 710 699	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 80 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : * 1		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RB

Désignation de l'entreprise		5 B AUTO SARL		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)			DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	1 867 767		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	240 402		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	2 218 169		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (III)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	94		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	405 015		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	86 501		
	Dettes fiscales et sociales			DY	921		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	492 530			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 710 699			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
			Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	492 530	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	94		

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 710 699,47 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 240 402,15 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/05/2024 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



A large, stylized handwritten signature in black ink.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

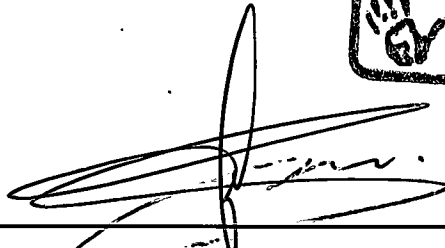
Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.



BURY Sandrine

RB

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 18/09/2024

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 99 366

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	80 000			80 000
Immobilisations corporelles	966			966
Immobilisations financières	18 400			18 400
TOTAL	99 366			99 366

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 539

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	217	322		539
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	217	322		539

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Droit au bail lattes	80 000	0	80 000	Non amortiss.
Mat.bureau & informatique	966	539	427	de 3 à 5 ans
TOTAL	80 966	539	80 427	

3.2 - Etat des créances = 2 186 350

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	7 300		7 300
Actif circulant & charges d'avance	2 179 050	2 179 050	
TOTAL	2 186 350	2 179 050	7 300

3.3 - Provisions pour dépréciation = 58 892

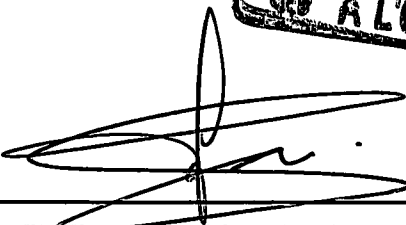
Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	51 345		7 547		58 892
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
Total	51 345		7 547		58 892



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF. (suite)**3.4 - Charges constatées d'avance = 721**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.


CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

BURY Sandrine

RB

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 100 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10000	10,00	100 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10000	10,00	100 000

4.2 - Etat des dettes = 492 530

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	94	94		
Dettes financières diverses	405 015	405 015		
Fournisseurs	86 501	86 501		
Dettes fiscales & sociales	921	921		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	492 530	492 530		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 126

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	94
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 965
Dettes fiscales & sociales	67
Autres dettes	
TOTAL	2 126

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 721

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	721
TOTAL	721

8.2 - Charges à payer = 2 126

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	94
Interets courus a payer(518100)	94
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 965
Fourn factures non parvenues.(408100)	1 965
Dettes fiscales et sociales :	67
Etat autres charges a payer(448600)	67
TOTAL	2 126


CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euro

Edité le 18/09/2024

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
b) Nombre d'actions émises	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 483 991	2 052 279	1 519 212	1 310 002	845 846
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	322 764	369 351	366 468	290 652	158 834
c) Impôt sur les bénéfices	74 493	84 766	81 732	73 565	38 597
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	248 271	284 585	284 736	217 087	120 237
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	240 402	276 898	243 202	217 342	116 661
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	25	28	28	22	12
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	24	28	24	22	12
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires


CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Des comptes annuels présenté en Euro

Edité le 18/09/2024

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet BURY Sandrine, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 5 B AUTO SARL,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2023 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	2 710 699
Chiffre d'affaires hors taxes	1 483 991
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	240 402

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour BURY Sandrine

Fait à SAINT-JEAN-DE-VEDAS le 01/05/2024



BURY Sandrine

RB

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 483 991**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 483 991	100,00 %
TOTAL	1 483 991	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 74 493

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	260 705		260 705
Résultat financier	54 282		54 282
Résultat exceptionnel	-92		-92
Participation des salariés			
TOTAL	314 895	74 493	240 402

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

5 B AUTO SARL

S.A.R.L. au capital de 100 000,00 Euros

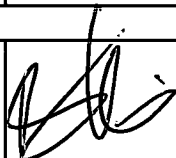
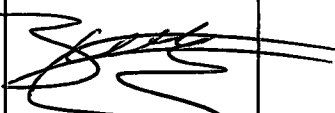
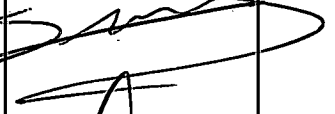
Siège social : 1 LOTISSEMENT COTEAUX DE SAINT ROCH

2 RUE DU FER A CHEVAL

34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS

R.C.S. : 533405379

FEUILLE DE PRESENCEà l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 30/06/2024

Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
LYAZID BAYOUB 45 ROUTE DE BEZIERS 34430 SAINT JEAN DE VEDAS	250	250	/	
BRAHIM BAYOUB 695 AVENUE DU MARTINET 34830 CLAPIERS	250	250	/	
ABDESLEM BAYOUB 45 ROUTE DE BEZIERS 34430 SAINT JEAN DE VEDAS	250	250	/	
RACHID BAYOUB 695 AVENUE DU MARTINET 34830 CLAPIERS	250	250	/	
TOTAL	1000	1000		

Sur les 1000 parts sociales composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que 4 associés sont présents ou représentés, et totalisent 1000 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 1000 voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

La gérance

5 B AUTO SARL

S.A.R.L. au capital de 100 000,00 Euros

Siège social : 1 LOTISSEMENT COTEAUX DE SAINT ROCH

2 RUE DU FER A CHEVAL

34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS

R.C.S : 533405379

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024

Le 30/06/2024,
à 9 H 00,

Monsieur LYAZID BAYOUB, détenant 250 parts sociales,
Monsieur BRAHIM BAYOUB, détenant 250 parts sociales,
Monsieur ABDESLEM BAYOUB, détenant 250 parts sociales,
Monsieur RACHID BAYOUB, détenant 250 parts sociales,

associés de la société **5 B AUTO SARL**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur RACHID BAYOUB, préside la séance en qualité d'ASSOCIE ET GERANT

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

R3

- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître un bénéfice de **240 402,15 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir un bénéfice de **240 402,15 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **240 402,15 Euros**, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de **240 402,15 Euros**

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Rachid ; Lyazid, Brahim et Abdeslem BAYOUB et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' shape with a vertical stroke extending upwards and a horizontal stroke extending to the right, followed by a series of loops and a final vertical stroke.